

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

A l'attention de : \$NOM_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ et \$PRENOM_CONJOINT\$
\$ADRESSE_CONTACT\$ \$CP_VILLE_CONTACT\$

\$TEL_CONTACT\$
\$EMAIL_CONTACT\$



Professionnalisme, confiance,
accompagnement personnalisé

*Hapi Conseil,
c'est le futur
dès maintenant !*

Conseiller en Gestion de patrimoine

HAPI CONSEIL

15 rue Comte de Champagny – Vihiers – 49310 LYS HAUT LAYON Tél : 02 41 63 03 68 / 06 37 37 53 43

Mail : contacthapiconseil@orange.fr Site web : www.hapi-conseil.com

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000€, enregistrée sous le n° SIREN 504789371 auprès du tribunal de commerce d'ANGERS. Code NAF /APE : 7022Z, immatriculée au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de Conseiller en Investissements Financiers, Courtier d'assurance/réassurance, Courtier en opérations de banque et en services de paiement sous le numéro ORIAS 08044796 (www.orias.fr). Adhérent de l'association ANACOFI (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, numéro d'enregistrement E002328. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Carte Professionnelle Transactions Immobilières 4903 2018 000 030 695 enregistrée par la CCI de Maine et Loire, ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. L'activité immobilière est contrôlable par la DGCCRF. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de MMA ENTREPRISE 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans n° de police d'assurance 114240090 et n° d'adhérent 227558. N°TVA Intracommunautaire : FR51 504789371

Ce Document d'Entrée en Relation (DER) a pour objectif de vous présenter l'activité du cabinet et les différents statuts réglementés et légaux dont nous relevons et pour lesquelles nous sommes contrôlés.

Il vous est remis dès notre première entrée en relation ou après une actualisation lors d'une nouvelle mission.

PRESENTATION DU CABINET ET DE SON RESPONSABLE

Le Cabinet HAPI CONSEIL a été créé en 2008 par Pascal HUDON, après 22 ans d'activité au sein du Crédit Mutuel, en tant que cadre patrimonial, Il est titulaire d'un master 1 en ingénierie patrimoniale obtenu à la faculté de Caen en tant que majeur de sa promotion.

Le Cabinet HAPI CONSEIL dont le siège est situé 15, Rue du Comte de Champagny, Vihiers -49310 LYS HAUT LAYON est une Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 €, enregistrée sous le n° SIREN 504789371 auprès du tribunal de commerce d'ANGERS Code NAF : 7022Z.

Téléphone : 02 41 63 03 68 - Email : contacthapiconseil@orange.fr – Site internet : www.hapi-conseil.com

MISSIONS ET DEONTOLOGIE DU CABINET

Le Cabinet HAPI CONSEIL dédie son activité à la gestion de patrimoine.

Les Conseillers, Pascal HUDON et Corentin GRELLIER, rencontrent sur rendez-vous des clients particuliers et personnes morales dans toute la France.

MISSIONS DU CABINET :

1. La prestation de service aux particuliers à domicile :

- 1.1. Assistance en matière déclarative fiscale (impôt sur les revenus)
- 1.2. Réalisation d'un audit patrimonial : rédaction d'un bilan de patrimoine qui synthétise l'ensemble des informations de la situation du Client recensées au travers d'analyses financière, budgétaire, juridique, fiscale, successorale et sociale.

2. La prestation de conseil aux particuliers et personnes morales :

- 2.1. Conseil en investissement financier et/ou immobilier (assistance et recherche de placements)
- 2.2. Conseil en biens divers
- 2.3. Réception / Transmission d'Ordres (RTO)
- 2.4. Etude de la restructuration de votre patrimoine immobilier
- 2.5. Recherche de plateforme en financement participatif
- 2.6. Assurance (assistance et recherche)

Les Conseillers du Cabinet HAPI CONSEIL appliquent une approche globale dans la découverte et l'analyse de la situation patrimoniale des Clients afin de préconiser des solutions en parfaite adéquation avec les objectifs fixés en amont avec le Client.

Cette prestation de conseil est **transversale** pour traiter l'ensemble des préoccupations patrimoniales des clients qui peuvent être :

- Le développement du patrimoine immobilier et/ou financier
- La consolidation ou restructuration du patrimoine immobilier et/ou financier
- Le conseil en défiscalisation
- L'augmentation des revenus
- L'optimisation du patrimoine
- La préparation de la retraite
- La transmission du patrimoine
- La recherche de placement et fournisseurs atypiques.
- Le Conseil en investissement financier et/ou immobilier
- La recherche de plateforme en financement participatif

Le Cabinet s'engage à privilégier les intérêts du Client.

A ce titre, les Conseillers :

- Crètent et entretiennent des relations personnalisées dans la plus stricte confidentialité.
- Respectent intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris) ou sur www.anacofi.asso.fr
- Réalisent une étude globale du patrimoine de ses clients afin de définir avec eux des stratégies efficaces.
- Déterminent avec les clients leur profils de risque financier et extra-financier
- Sélectionnent et proposent des produits de qualité, diversifiés et en toute objectivité.
- Accompagnent ses clients sur le long terme et effectuent un reporting de votre situation dans le cadre d'un suivi régulier si les solutions mises en place l'exigent.

En cas de préconisations d'instruments financiers, le Cabinet est susceptible de prendre en compte des **facteurs de durabilité**. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à la « Taxonomie »),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation),
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

STATUTS LEGAUX et AUTORITES DE TUTELLE

Le métier de conseil en gestion de patrimoine est une profession réglementée, structurée et contrôlée.

En application de la réglementation, votre le Cabinet souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Le Cabinet HAPI CONSEIL est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 08044796. Le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance peut être consulté à l'ORIAS, 1, rue Jules Lefebvre - 75431 PARIS cedex 09. Tél. : 09.69.32.59.73 ou sur le site internet : <https://www.orias.fr/welcome>.

Le Cabinet est enregistré au registre tenu par l'ORIAS pour les activités réglementées suivantes :

➤ **CIF - Activité de Conseil en Investissements Financiers :**

(Activité régie par le Code monétaire et financier)

CONSEIL NON INDEPENDANT : Le service de conseil en investissement est fourni à titre « non-indépendant » au sens de la réglementation de l'article 325-5 du RGAMF. Conseiller en Investissement Financier (CIF) enregistré auprès de l'association ANACOFI-CIF 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris. Cette association est agréée et contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse postale est 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org). Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Association, il est affiché au siège d'HAPI CONSEIL et peut être envoyé par mail sur simple demande à : contacthapiconseil@orange.fr

➤ **COA - Courtier en assurance : Catégorie courtier en assurance IAS type B d'intermédiaire et conseil de niveau**

2. Membre de l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR.

(Activité régie par le Code des assurances)

Le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et se prévaut d'un conseil fondé sur une analyse objective du marché, étant ainsi tenu d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le contrat qui serait adapté à vos besoins (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

- **COBSP – Courtier en Opérations de Banque et en Service de Paiements : Catégorie d'intermédiaire mandataire non exclusif.** (Cf. Tableau liste des partenaires ci-dessous). Membre de l'ANACOFI-COURTAGE, association professionnelle agréée par l'ACPR.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Il est par ailleurs :

- **Intermédiaire en transactions sur immeubles et fonds de commerce (AGENT IMMOBILIER) :**

(Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 telle que modifiée) encadrée par le Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI) et contrôlable par la DGCCRF.

Votre Conseiller détient une carte professionnelle immobilière « *Transactions sur immeubles et fonds de commerce* » 4903 2018 000 030 695 enregistrée à la CCI ANGERS. Il ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

Votre Conseiller dispose d'une couverture en responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de **MMA ENTREPRISE 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans numéro de police 114240090** pour couvrir ses différentes activités conformément aux exigences du Code des assurances et du Code monétaire et financier.

Activité	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 2 500 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 3 000 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 2 500 000€ par sinistre et par année d'assurance	Montant des garanties : 2 500 000€ par sinistre et par année d'assurance
Garantie financière :	Non approprié	115 000€	115 000€	110 000€

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : liste non exhaustive des compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurances, autres fournisseurs et partenaires immobiliers avec lesquels le Cabinet entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative :

Nom	Nature	Type d'accord	Mode rémunération
Vie Plus	Assureur	Intermédiaire en assurances	Commissions
Cardif	Assureur	Intermédiaire en assurances	Commissions
Nortia	Assureur et IOBSP	Partenariat	Commissions
Eres	Epargne salariale et retraite	Partenariat	Commissions
Domitys Invest	Intermédiaire Immobilier	Apporteur d'affaires	Commissions
Crédit Taux Services	Crédit immobilier	Rapprochement	Commissions
Gridky	Intermédiaire immobilier	Apporteur d'affaires	Commissions
Défi retraite	Intermédiaire retraite	Rapprochement	Commissions
Finple	Prestataire de Services de Financement Participatif	Partenariat	Commissions
A&M Capital	Intermédiaire Immobilier	Apporteur d'affaires	Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

Détails des relations capitalistiques / commerciales (droit de vote, capital, chiffre d'affaires...) : néant

MODE DE FACTURATION ET DE REMUNERATIONS

Modalités de facturation de la prestation de service aux particuliers à domicile : application du taux horaire en fonction du temps requis pour la prestation.

Modalités de facturation et de rémunérations de la prestation de conseil aux particuliers et personnes morales : au titre de ses activités, le Conseiller peut percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

Selon le type de mission, le Conseiller peut être rémunéré :

- **Par les fournisseurs des produits qui vous sont conseillés** : dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers. Le détail de notre rémunération liée aux produits vous sera indiqué dans le rapport qui vous sera transmis avant toute souscription.
- **Par des honoraires payés par vos soins selon la durée requise pour le conseil fourni** : application du taux horaire en fonction du temps requis pour la mission établie.

Une lettre de mission sera établie en amont de chaque prestation et déterminera définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au Client.

TARIFS EN VIGUEUR :

PRESTATIONS	HT	TTC
Taux horaire prestation de service aux particuliers à domicile	185 € / heure	203,50 € / heure
Taux horaire prestation de conseil	185 € / heure	222 € / heure
Investissement financier - Frais de souscription	5% maximum	
Investissement financier - Frais d'arbitrage	1% maximum	
Investissement financier - Frais de gestion	2,3% maximum	
Investissement financier - Rétrocessions sur encours (1)	2% maximum	
Investissement immobilier - Négociation directe - Honoraires	7% maximum	
Investissement immobilier - Recours promoteur -rétrocessions	7% maximum	
Emprunt immobilier – Rétrocessions	0.5% maximum dans la limite de 1000 €	

(1) les rétrocessions sur encours sont payables par le fournisseur et non par le Client.

PRISE EN CHARGE DES ORDRES

Le Cabinet vous informe qu'il est **autorisé à exercer une activité de réception-transmission d'ordres sur les seules parts ou actions d'OPC à la suite du conseil qu'il vous aura prodigué**. Les ordres portant sur les autres instruments financiers doivent être adressés directement à l'entité en charge de leur dépouillement ou exécution que vous indiquera votre Conseiller. Une **convention** relative à l'activité de réception-transmission d'ordres (RTO) sur parts ou actions d'OPC sera mise en place avec votre Conseiller.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Conformément à ses obligations réglementaires, votre Conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donne ou est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients. La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre Conseiller. Aux termes de cette politique, votre Conseiller est soumis à un ensemble de mesures internes destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts qui ont été cartographiés. Lorsque les mesures mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte à vos intérêts en tant que Client sera évité, votre Conseiller vous en informera préalablement à la réalisation de l'opération concernée.

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement à l'amiable.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à votre Conseiller par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : **HAPI CONSEIL 15 Rue du Comte de Champagny – Vihiers- 49310 LYS HAUT LAYON ou par téléphone au 02-41-63-03-68 ou par mail à contacthapiconseil@orange.fr**

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Si le traitement de la réclamation par votre Conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes :

- **Si vous êtes une entreprise** : Médiateur de l'Anacofi (92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris)
- **Si vous êtes un consommateur** :
 - Lorsque votre différend porte sur les activités CIF : Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche - Autorité des marchés financiers, 17, place de la Bourse, 75 082 PARIS Cedex 02
<http://www.amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR-de-lamf/votre-dossier-de-médiation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
 - Lorsque votre différend porte sur la souscription d'un produit d'assurance : Médiation de l'assurance TSA 50110/75441 Paris cedex 09
<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
 - Lorsque votre différend porte sur les activités immobilières ou IOBSP : Médiation de la consommation - ANM Conso – 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

MODES DE COMMUNICATION

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre les Parties, le Client pourra communiquer avec le Conseiller par :

- **Echange physique** : Sur Rendez-vous chez vous ou à l'agence
- **Echange téléphonique** : Au 02-41-63-03-68
- **Echange écrit** :
 - A l'adresse du siège social : HAPI CONSEIL 15 Rue du Comte de Champagny Vihiers 49310 LYS HAUT LAYON
 - Email sur l'adresse suivante : contacthapiconseil@orange.fr

Toute communication sera faite en français.

INFORMATIQUE, LIBERTES et PROTECTION DES DONNEES

Numéro de déclaration CNIL : 1670226 V 0

Dans le cadre de nos services, nous serons amenés à accéder et/ou manipuler des données à caractère personnel au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsables au regard du cadre légal et/ou réglementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou réglementaires qui nous sommes applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) La Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) Le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018 ; que vous trouverez en annexe 1 ou sur notre site internet www.hapi-conseil.com
- (iii) Toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Les informations recueillies sur les différents formulaires d'informations clients sont enregistrées dans un fichier informatisé **par Monsieur Pascal HUDON, responsable du traitement des données**, et sont traitées

- Aux fins d'ouverture et de suivi de l'ensemble des contrats vous concernant
- Aux fins de gestion et d'exécution des contrats souscrits
- Aux fins d'actualisation de votre situation personnelle et professionnelle
- Aux fins d'établissement de bilans patrimoniaux
- Aux fins de lutte contre la fraude
- Aux fins de respect de la réglementation dite LCB-FT relative à la lutte Anti-Blanchiment et contre le financement du terrorisme
- Aux fins du respect d'une manière générale de toute disposition légale, réglementaire, administrative, française ou d'un autre Etat et qui s'appliquerait au cabinet.

Nous vous informons qu'en tout état de cause vos données sont exclusivement traitées sur le territoire français ou dans un état membre de l'union Européenne.

Toutes les données seront conservées pour la plus longue durée nécessaire conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

La communication par voie électronique :

Les informations disponibles sur les sites sont à sauvegarder pendant une durée adaptée à leur finalité selon les règles de conservation légales. Celle-ci est au minimum 5 ans à compter de l'extinction de la relation contractuelle.

Les données LCB/FT :

Les données nécessaires pour respecter la règlementation LCB/FT doivent être conservées 5 ans à compter de l'extinction de la relation contractuelle.

Immobilier :

Les données collectées dans le cadre d'un mandat de vente doivent être conservées 10 ans.

Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de retrait, et de portabilité pour motifs légitimes aux données qui vous concernent, et pouvez exercer ces droits en adressant un courrier accompagné d'une copie d'un document d'identité portant sa signature : **à HAPI CONSEIL dont l'adresse du siège social figure en première page.**

Conformément à la règlementation applicable, en plus de vos droits susmentionnés, vous êtes également en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale, vous pouvez par voie téléphonique et gratuitement, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en adressant un courrier à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes.

SIGNATURE

Document d'entrée en relation rédigé en deux exemplaires dont l'un vous a été remis.

Fait à \$VILLE_CONTACT\$, le \$DATE_ENTREE_RELATION_CONTACT\$

Le(s) Client(s) : atteste (ent) avoir reçu le DER \$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$ \$TITRE_CONJOINT\$ \$PRENOM_CONJOINT\$ \$NOM_CONJOINT\$	Le Conseiller : \$PRENOM_CONSEILLER\$ \$NOM_CONSEILLER\$
Signature(s) :	Signature :

ANNEXE 1 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Le Cabinet soucieux du respect de votre vie privée, a mis en place une procédure de protection des données personnelles. La Société HAPI CONSEIL, inscrite au RCS d'Angers sous le numéro 5047893700029 dont le siège social est à Vihiers LYS HAUT LAYON (49310), 15 rue du comte de Champagny, est responsable du traitement de vos données personnelles.

Le présent document a pour objet de vous informer de la manière dont nous utilisons et protégeons vos données personnelles, ainsi que des raisons pour lesquelles nous traitons ces données. Il s'applique uniformément à tous les produits et services que nous prodiguons, étant précisés que des informations complémentaires pourront vous être communiquées si nécessaire lorsque vous souscrivez un produit ou un service en particulier.

Nous pouvons être amenés à collecter différentes catégories de données personnelles auprès de vous, notamment :

- Informations d'identification du contact ou souscripteur (nom, prénom, lieu et date de naissance, photo, numéros de carte d'identité et de passeport, adresse postale et électronique, numéro de téléphone, sexe, âge ou signature) ;
- Données d'identification relative à vos divers intervenants tiers (Avocat, Cabinet comptable, Notaire) ;
- Données relatives à la situation familiale, financière, économique, patrimoniale, fiscale du souscripteur et des bénéficiaires
- Données relatives à la situation professionnelle du souscripteur et des bénéficiaires
- Données relatives aux habitudes de vie et Hobbies du souscripteur

Le caractère obligatoire ou facultatif des données personnelles demandées et les éventuelles conséquences d'un défaut de réponse sont précisés lors de leur(s) collecte(s) sur le recueil d'information client.

UTILISATION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nous utilisons vos données pour nous conformer à nos obligations légales et réglementaires et l'exécution de notre mission parmi lesquelles :

- L'ouverture, la règlementation, l'exécution de la mission et le suivi de nos relations contractuelles
- L'exécution et la gestion des contrats souscrits cela recouvre l'ensemble des opérations administratives et techniques réalisées afin de mettre à jour votre dossier et répondre à vos demandes quels que soit le support de la demande (mail, téléphone, courrier)
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Au respect d'une manière plus générale de toute disposition légale, réglementaire, administrative française ou d'un autre état et qui s'appliquerait au cabinet.
- La lutte contre la fraude fiscale, le respect des obligations en matière de contrôle fiscal et de déclaration ;

Nous vous informons qu'en tout état de cause vos données sont exclusivement traitées sur le territoire français ou dans un état membre de l'union Européenne.

NON-COMMUNICATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sauf si la législation nous l'impose, nous ne traitons jamais celles relatives à vos origines raciales ou ethniques, vos opinions politiques, votre religion, vos convictions philosophiques ou l'appartenance syndicale, au traitement des données génétiques, votre vie sexuelle ou orientation sexuelle.

Les données que nous utilisons peuvent être collectées directement auprès de vous ou obtenues des sources suivantes, dans le but de vérifier ou d'enrichir nos bases de données :

- Publications/ bases de données rendues accessibles par les autorités officielles (Journal officiel) ;
- Nos entreprises clientes ou fournisseurs de services ;
- Tiers tels que les organismes de renseignements commerciaux, de lutte contre la fraude, en conformité avec la réglementation en matière de protection des données ;
- Sites Internet/pages de réseaux sociaux contenant des informations que vous avez rendues publiques et bases de données rendues publiques par des tiers dans le but de réaliser les finalités de la présente politique.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les finalités rappelées ci-dessus, les principales personnes susceptibles d'avoir accès aux données des utilisateurs sont principalement les salariés de notre cabinet.

De plus, afin de respecter les dispositions du code monétaire et financier et du code des assurances, le cabinet a recours à un Hébergeur de données HARVEST.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Nous vous informons qu'en tout état de cause vos données sont exclusivement traitées sur le territoire français ou dans un état membre de l'union Européenne.

Toutes les données seront conservées pour la plus longue durée nécessaire conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

La communication par voie électronique :

Les informations disponibles sur les sites sont à sauvegarder pendant une durée adaptée à leur finalité selon les règles de conservation légales. Celle-ci est au minimum 5 ans à compter de l'extinction de la relation contractuelle.

Les données LCB/FT :

Les données nécessaires pour respecter la réglementation LCB/FT doivent être conservées 5 ans à compter de l'extinction de la relation contractuelle.

Immobilier :

Les données collectées dans le cadre d'un mandat de vente doivent être conservées 10 ans.

LES DROITS DES CLIENTS

Chaque fois que le Cabinet traite des Données Personnelles, il prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de la complétude, l'exactitude et de la pertinence des Données Personnelles au regard des finalités pour lesquelles le Cabinet les traite. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les clients et prospects du cabinet disposent des droits suivants :

- Droit d'accès : (article 15 RGPD) Obtenir et vérifier vos données.
- Droit de rectification : (article 16 RGPD) Exiger que vos données soient mises à jour, rectifiées, ou complétées.
- Droit de verrouillage ou d'effacement de vos données à caractère personnel (article 17 du RGPD), lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite
- Droit de retirer à tout moment votre consentement (article 13-2c RGPD)
- Droit à la limitation du traitement de vos données (article 18 RGPD)
- Droit d'opposition au traitement des données des Utilisateurs (article 21 RGPD)
- Droit à la portabilité des données que vous aurez fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD)
- Droit de définir le sort des données en cas de décès et de choisir à qui le cabinet devra communiquer (ou non) ses données à un tiers qu'il aura préalablement désigné. Dès que le cabinet a connaissance du décès d'un client et à défaut d'instructions de sa part, le cabinet s'engage à détruire ses données, sauf si leur conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires ou pour répondre à une obligation légale (telle que la conservation des données clients).

Tous clients qui souhaitent savoir comment le cabinet utilise ses Données Personnelles, les rectifier ou s'opposer à leur traitement, peuvent contacter le cabinet par écrit à l'adresse suivante : HAPI CONSEIL à l'attention de Pascal Hudon 15, rue du comte de Champagny 49310 Vihiers LYS HAUT LAYON ou par mail à contacthapiconseil@orange.fr

Dans ce cas, le client doit indiquer les Données Personnelles qu'il souhaiterait que le cabinet corrige, mette à jour ou supprime, en s'identifiant de manière précise avec une copie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport). Les demandes de suppression de Données Personnelles seront soumises aux obligations qui sont imposées au cabinet par la loi, notamment en matière de conservation ou d'archivage des documents. Enfin, les Utilisateurs du cabinet peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

SÉCURITÉ

Le cabinet met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles afin d'assurer la sécurité des traitements de données à caractère personnel et la confidentialité de Données Personnelles.

A ce titre, le Cabinet prend toutes les précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, afin de préserver la sécurité des données et, notamment, d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès (protection physique des locaux, procédés d'authentification avec accès personnel et sécurisé via des identifiants et mots de passe confidentiels).

INFORMATIONS PERSONNELLES ET MINEURS

En principe, l'agence s'adresse à des personnes majeures capables de contracter des obligations conformément à la législation du pays dans lequel se trouve le client.

Le client mineur de moins de 16 ans ou incapable doit obtenir le consentement préalable de son responsable légal préalablement à la saisie de ses données. Sauf obligation légale de confidentialité, le Cabinet pourra directement informer ce responsable des catégories spécifiques de Données Personnelles recueillies auprès de la personne mineure (ii) de la possibilité de s'opposer à la collecte, l'utilisation ou la conservation de celles-ci.

L'âge de 16 ans peut être abaissé jusqu'à 13 ans en fonction de la réglementation locale de la résidence habituelle du client, en vertu de l'article 8 du RGPD.

NOUS CONTACTER

Si le client a des questions ou des réclamations concernant le respect par le Cabinet de la présente Politique, ou s'il souhaite faire part au Cabinet de recommandations ou des commentaires visant à améliorer la qualité de la présente politique, il peut contacter le Cabinet HAPI CONSEIL à l'attention de Pascal Hudon 15, rue du comte de Champagny 49310 Vihiers LYS HAUT LAYON ou par mail à contacthapiconseil@orange.fr ou en déposant une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).